

Vous et nous, sur la même fréquence.

GARANTIR LE DROIT À LA MOBILITÉ CHOISIE

L'UNSA-ICNA estime que la mobilité est un droit pour les personnels, et une source de richesse pour les organismes de contrôle. Il estime que cette plus-value pour le système doit être maintenue et défendue. Pour cela, il demande :

- Une priorité absolue aux recrutements ;
- Sur les postes très demandés, un ratio AVE/ENAC favorisant la mutation, tout en maintenant des sorties ENAC sur ces centres ;
- L'augmentation de 6 mois de la durée de perception de l'EVS en cas de mutation, car les temps de formation augmentent et il ne faut pas décourager la mobilité vers les centres où la durée de qualification est élevée.

REPRISE D'APPROCHE

L'UNSA-ICNA reviendra sur le système actuel de « priorité absolue » en cas de fermeture d'approches qui est fondamentalement malsain, et qui risque de bloquer toute possibilité de mutation attractive aux ICNA des autres centres.

En cas de reprise d'approche, l'UNSA-ICNA demande que les ICNA des terrains déclassés puissent individuellement choisir entre trois possibilités :

- Demander une mutation en CAP vers un autre centre, sans priorité particulière.
- Etre affecté sur l'approche centrale ;
- Bénéficier de la priorité en CAP sur l'ensemble des AVE de son SNA actuel ;

CAP: NOTRE VISION

L'UNSA-ICNA aborde la CAP avec beaucoup d'humilité. Se prononcer sur les mutations, et donc l'avenir de centaines

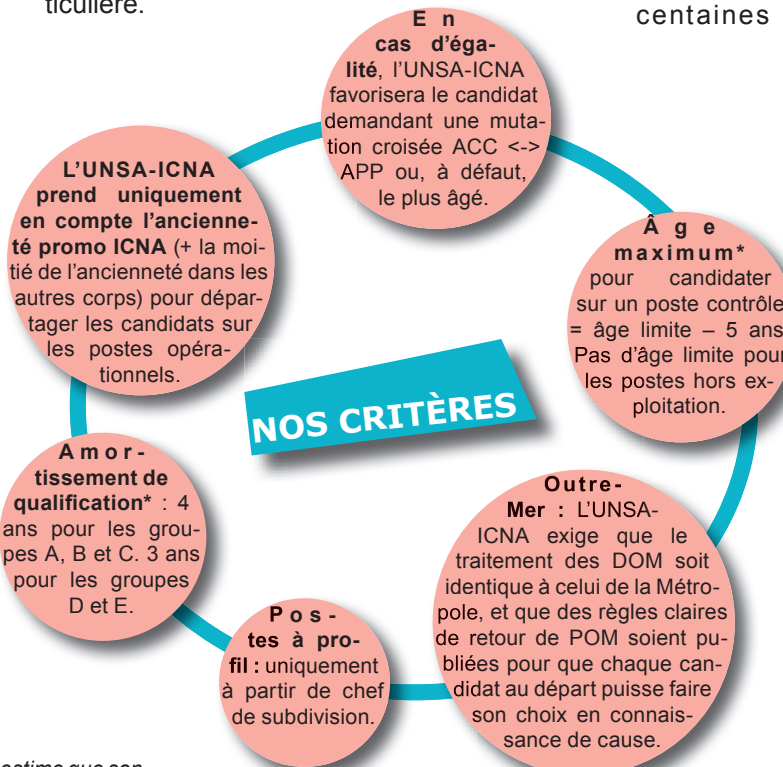
d'ICNA, est une lourde responsabilité, et nous comptons la remplir du mieux que nous pouvons.

C'est l'une des raisons pour lesquelles l'UNSA-ICNA fait le choix de l'ancienneté promo comme critère principal : il n'est pas question de briser les équilibres actuels sans recul, ni expérience.

Néanmoins, l'UNSA-ICNA a entendu les demandes de nombreux collègues. Il compte mettre à profit les trois prochaines années pour étudier s'il est possible de prendre équitablement en compte l'ancienneté de centre dans les critères de CAP.

Ceci serait alors soumis à l'approbation du congrès de l'UNSA-ICNA, puis à celle de toute la profession à l'occasion des prochaines élections.

NOS CRITÈRES



* L'UNSA-ICNA estime que son rôle n'est pas de limiter la mobilité ou de se substituer à l'administration. Pour nous, les critères ne servent qu'à faire un choix entre plusieurs candidats, pas à les éliminer !



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

ICNA/C

Dominique LARIDAN - CRNA/SO

Jérôme LOUBERE - CRNA/SE

Bruno MAZURIER - Deauville

Moea POSTEC - CRNA/O

ICNA/D

Cécile GAULON - CRNA/SO

Paul LUSERGA - Lyon

Fabrice PEYRAUD - Clermont-Ferrand

Christelle ROPARS - CRNA/O

Stéphane ROUSSEAU - Fort-de-France

Catherine TORO - Orly

ICNA/P

Alexandra BERNARD - CRNA/N

Nicolas BUANEC - Bastia

Julien DARNER - Marseille Provence

Sophie DUMONT - Pau-Pyrénées

Sabine HONORAT - Le Bourget

Pierre-Antoine LANGUET - Roissy

ICNA/N

Clément DE OBALDIA - Orly

Jean-François FILIPPI - CRNA/SE

Aurélien MAISONNEUVE - CRNA/SE

Nicolas SIRE - CRNA/SO

CAP ICNA, les 18, 19 et 20 octobre 2011